

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12745  
20 juin 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 26 MAI 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDONESIE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note PO 230 SOAF (2-2-5) que celui-ci lui a adressée le 18 mai 1978, a l'honneur de déclarer qu'il n'existe aucun arrangement contractuel entre la République d'Indonésie et l'Afrique du Sud et que l'Indonésie n'a accordé à ce pays aucune licence de quelque type que ce soit.

-----